

ARRETE DU MAIRE

PUBLIE SUR LE SITE
INTERNET DE LA
COMMUNE LE 22/04/2026



Occupation du domaine public
Voie partagée – le long de la RD 400 et la voie ferrée
Les 22 et 23 avril 2026

Le Maire de la ville de Holtzheim

VU	l'article L2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales
VU	l'article L2213-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales
VU	les articles L2542-2 et 2542-3 du Code Général des Collectivités Territoriales
VU	l'article 511-1 et suivants du Code de la Sécurité Intérieur
VU	La demande de la société EPITECH RESEAUX

Considérant qu'il y a lieu pour des raisons techniques d'autoriser l'occupation de la voie partagée pour des travaux de fouilles sur des fourreaux existants,

ARRETE

- Article 1^{er}** La société EPITECH RESEAU est autorisée à effectuer des travaux de fouilles sur des fourreaux existants, sur et le long du chemin partagé qui longe la RD400 et la voie ferrée, les 22 et 23 avril 2026
- Article 2** Durant la période indiquée à l'article 1^{er}, la société EPITECH RESEAUX est autorisée à accéder sur les lieux de l'intervention et à y stationner avec ses véhicules.
- Article 3** Si la chaussée est rétrécie au droit de l'intervention, la circulation des usagers y sera alternée manuellement.
- Article 4** La signalisation réglementaire sera mise en place par la société EPITECH RESEAUX
- Article 5** Les dégâts occasionnés à la voie publique seront réparés d'office aux frais de l'entreprise qui exécute les travaux.
- Article 6** Madame la Directrice Général des Services, le Commandant de Brigade de Gendarmerie, et la Police Municipale, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.
- Article 7** Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa mise en ligne sur le site internet de la commune.

Ampliation de l'arrêté sera transmise à

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Geispolsheim
- Police municipale
- Société EPITECH RESEAUX

Holtzheim le 22 avril 2026
Par délégation du Maire
L'adjoint Christian SUDERMANN

